

Université de Poitiers : +6 M€ de dépenses salariales avec les mesures du PLF 2025 (Virginie Laval)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°343420 - Publié le 06/11/2024 à 14:35

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 08/11/2024 à 08:28



© @DR



Écoutez la synthèse

00:00

00:00  

« Plusieurs mesures de rigueur prévues dans le PLF (Projet de loi de finances) 2025 pourraient avoir un impact négatif direct sur les universités. À Poitiers, elles représenteraient l'équivalent de 6 M€ de masse salariale, soit des dizaines de postes », indique Virginie Laval, sa présidente, à News Tank le 04/11/2024.

Ainsi, la non-compensation des mesures salariales, dites Guerini, occasionnerait une dépense supplémentaire « de plus de 2 M€ en 2025 », à laquelle s'ajouteraient « 3,5 M€ liés au relèvement du taux du CAS (Compte d'affectation spéciale) Pensions » de 4 points pour l'ensemble des opérateurs publics, et « 0,8 M€ avec l'absence de prise en charge du GVT (Glissement vieillissement technicité) ».

Virginie Laval mentionne également la « probabilité forte d'une diminution du financement de l'apprentissage dans les formations universitaires, alors qu'il s'agit d'un levier indispensable de démocratisation de l'enseignement supérieur et d'insertion des diplômés ».

Concernant le volet immobilier, alors que l'université a obtenu en 2011 la dévolution de son patrimoine, Virginie Laval indique que ce modèle « lui permet une certaine agilité. Si aucun projet immobilier ne se trouve à l'arrêt, le contexte budgétaire - de l'université mais aussi de ses financeurs - ainsi que l'inflation, nous conduisent à devoir décaler des opérations dans le temps et retravailler la priorisation de certains chantiers ».

L'université est dans un contexte de renouvellement de sa gouvernance. Les listes soutenant Virginie Laval, candidate à un second mandat, ont remporté 14 sièges au CA (Conseil d'administration) lors des élections pour les conseils centraux du 14/10 au 16/10. Le CA votera pour élire le ou la présidente le 02/12.

Autonomie acte 2 : « Poursuivre dans une dynamique de concertation »

Virginie Laval s'exprime au sujet de l'autonomie des universités. Patrick Hetzel, ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), avait indiqué au Cneser du 08/10/2024 vouloir « aller vers une nouvelle phase d'autonomie des universités, s'accompagnant d'un effort de simplification ». Et ainsi poursuivre le chantier initié par sa prédécesseure, Sylvie Retailleau, en mars 2024, avec neuf établissements pilotes.

Pour la présidente de l'Université de Poitiers, « l'autonomie est aux fondements mêmes du modèle universitaire, nos établissements ont toujours été dirigés collégialement par leurs membres. Je crois que c'est en ce sens que doit se poursuivre l'autonomie des universités, dans une dynamique de concertation qui laisse toute sa place aux conseils démocratiquement élus pour guider les choix d'une université. »

Elle juge aussi nécessaire de conserver un cadre national. « Les universités sont des opérateurs de l'État et, en ce sens, elles doivent rester attachées aux statuts des emplois et aux cadres nationaux des diplômes qui structurent notre service public. »

« L'autonomie des universités serait négative si elle avait pour effet de justifier ou d'organiser un désengagement de l'État dans la régulation nationale et le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est en effet un risque réel : l'actualité et les arbitrages financiers au niveau de l'État l'illustrent trop souvent, que ce soit la non-compensation de dépenses pourtant imposées par l'État, ou encore une tendance nationale au développement de l'enseignement supérieur privé. »

L'intérêt de ce chantier réside notamment dans la notion d'université cheffe de file « c'est-à-dire la coordination des acteurs sur un territoire donné d'un ensemble d'actions concourant à la réalisation d'une mission de service public au bénéfice de l'utilisateur. Sur la formation, la recherche ou la vie étudiante, cette notion me semble tout à fait pertinente. »

Le chantier de la simplification de la recherche

Virginie Laval revient sur le chantier de la simplification de la recherche, dont son établissement est un des sites d'expérimentation. Au niveau national, le chantier est entré dans une phase 2, avec la mise en place de groupe de travail avec des représentants de sites pour trouver des voies communes à des problématiques, indiquait Bernard Froment, Igésr (Inspecteur/inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche) en charge du chantier simplification au MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), le 27/08/2024.

« L'Université de Poitiers travaille en lien avec le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) sur la question de la simplification de la recherche avec trois axes généraux d'expérimentation :

- le renforcement du dialogue inter-tutelles pour la co-construction d'un pilotage stratégique et de gestion partagé ;
- une structuration administrative et technique commune en appui à la recherche ;
- la mise en œuvre de processus et de règles communes de gestion. Nous travaillons pour donner une vision stratégique partagée entre les partenaires à l'échelle du site en allant au-delà des seuls dialogues de gestion. »

Réorganisation de la recherche en IFR

Quasiment un an et demi après la réorganisation de la recherche en IFR (instituts fédératifs de recherche) au sein de son université, la présidente d'université estime « qu'il est encore un peu tôt pour en tirer un bilan complet, mais les premiers éléments sont déjà positifs ».

« Les IFR ont permis concrètement de mieux nous coordonner pour la réponse à des appels externes et de générer des espaces de dialogue - qui n'existaient pas ou peu - entre des unités de recherche pour travailler au développement de l'interdisciplinarité. Des démarches de structuration et de mutualisation internes ont aussi été initiées au sein de plusieurs IFR. »

L'IFR le plus avancé est l'IFR Bio-santé, « au sein duquel ont été structurées en 2023 une unité de service et une UAR (Unité d'appui et de recherche) labellisée par le CNRS et au sujet de laquelle nous discutons très positivement avec l'Inserm. »

Porter un projet « d'université responsable »

Virginie Laval revient sur le sens de sa candidature à un nouveau mandat : « La trajectoire de l'Université de Poitiers montre toute la puissance du collectif de travail, c'est notre richesse, et ce qui a avant tout motivé ma candidature ».

« Les transformations engagées ces dernières années ont permis de renforcer l'Université de Poitiers comme université de plein exercice, dans une université qui doit rester garante des valeurs de service public, des libertés académiques et de l'exigence scientifique. »

« La trajectoire que je défends est de s'affirmer pleinement comme une université d'envergure européenne. Une université qui conforte sa recherche et accompagne l'internationalisation de ses formations à travers une trajectoire européenne affirmée. »

« Le projet que je porte continue de s'appuyer sur la stratégie déployée depuis quatre ans et sur les forces de l'université. Il affirme l'Université de Poitiers comme université responsable, plaçant l'humain au centre de chaque décision et cherchant à améliorer notre organisation interne. Il vise à renforcer le lien Formation-Recherche, fait de la réussite étudiante plurielle un enjeu majeur et intègre pleinement les enjeux écologiques et sociétaux actuels. »

© News Tank Éducation & Recherche - 2024 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »